

# bulletin municipal



Octobre 2004

## Le mot du Maire

*Réfection de la traverse du village,  
remise à neuf du réseau d'eau et  
mise en place de l'assainissement  
collectif : c'est parti !*

*Pendant près de neuf mois, la tra-  
verse du village sera en chantier.*

*Il est certain que des travaux d'une  
telle ampleur et sur une longue  
période poseront quelques problè-  
mes tant aux riverains que pour la  
circulation du transit. Nous nous  
efforcerons de réduire ces contrain-  
tes au minimum.*

*Vous trouverez dans ce bulletin les  
premières mesures concernant la  
circulation et nous vous tiendrons  
régulièrement informés de l'avan-  
cement des travaux et des mesures  
d'accompagnement.*

*Merci de votre compréhension.*

Daniel CHAUSSÉE

## RENTRÉE DES CLASSES 2004/2005

*L'effectif total est de 255 enfants répartis comme suit :*

- Maternelle : 97 enfants
  - PRICAZ Sylvianne (Directrice) : 25 grands et moyens
  - SCHORRO Corinne : 24 grands
  - COMTE Arlette : 24 moyens et petits
  - GALLAY Maryse : 24 tous petits
- Primaire : 158 enfants  
(une nouvelle classe dans l'appartement de fonction a été créée)
  - CRÉPY Nathalie (Directrice) : 28 CM1
  - TOURNIER Elisabeth : 27 CM2
  - VUATTOUX Sandra (nouvelle classe) : 28 CE2/CM1
  - DESCARREGA Nathalie : 26 CE1
  - MORAND Valérie : 25 CP/CE1
  - MOREL-CHEVILLET Sonia : 24 CP

## UN ÉTÉ RICHE EN Animations !

Le Foyer Rural a eu la joie de constater le succès des centres de loisirs et accueil ados proposés au cours de l'été 2004.

Deux centres de loisirs ont eu lieu au groupe scolaire des "Voigères". Le premier s'est déroulé du 12 au 16 juillet 2004 autour du thème du Far West. Une trentaine d'enfants du Pays de la Côte ont été accueillis. Des activités manuelles et des jeux ont occupé les petits cowboy et indiens durant ces quatre jours d'accueil. Une sortie a eu lieu aux "Aigles du Léman" à Sciez.

Le deuxième proposait un accueil du 16 au 20 août autour du thème "les douze travaux d'Hercule". La mythologie grecque a inspiré une quinzaine d'enfants qui après avoir écouté ce fabuleux conte ont réalisé à travers des activités ludiques les douze travaux ! Une sortie a été organisée à la "Ferme Roland" à Perrignier. L'exposition "Tranche de vie" était commentée par Marjorie qui a retracé avec les enfants l'histoire des objets de coupe.

Une semaine était consacrée aux adolescents du 2 au 6 août. Cet accueil a été mis en place suite à un partenariat entre les Foyers Ruraux d'Armoy et d'Orcier. Une dizaine d'adolescents ont participé aux activités sportives durant la semaine : tennis, hockey sur rollers, rafting sur la Dranse, tir à l'arc au lac de Montriond et baignade au lac Léman ! Les jeunes ont organisé leur après-midi du vendredi et ont ainsi pu être acteurs de leurs vacances.

Un été dynamique tant pour les enfants que pour les adolescents et d'après eux, c'est une expérience à renouveler !

*Cette animation peut se poursuivre tous les mercredis après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.*

# EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2004 AU 20 JUILLET 2004

## AMÉNAGEMENT CARREFOUR "LES PRÉS CARRÉS"

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet, concernant l'aménagement du carrefour de la RD 26 avec les voies communales n° 2 (à l'est) et n° 108 (à l'ouest), au lieu-dit "Les Prés Carrés". Etant donné que cette opération concerne une route départementale mais située en zone constructible du PLU de la commune, elle sera financée en partie par le Conseil Général de Haute-Savoie et par la Commune d'Armoy. Le Conseil approuve le plan de financement correspondant :

Département : 303 623 euros

Commune : 148 076 euros

## AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

Le projet d'aménagement de la traverse du village concerne une route départementale, située en agglomération. C'est pourquoi, l'opération sera financée par le Conseil Général et par la Commune d'Armoy.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement correspondant, de la façon suivante :

Département : 415 441,04 euros

Commune : 344 559,55 euros

## PARKING DU BOIS DE VILLE

Le parking créé dans les "Bois de Ville", au lieu-dit "l'Ermitage" est très peu utilisé alors que celui du haut (en face du chemin de la Folatière) est saturé, notamment le dimanche. Monsieur Daniel CHAUSSÉE a rencontré Monsieur Jean DENAIS, Maire de Thonon-les-Bains, accompagné de son adjointe Madame GALLAY. D'un commun accord, il a été décidé de fermer le parking du haut, la commune de Thonon-les-Bains procédera aux aménagements qui s'imposent. En cas de non-respect des mesures prises, un avertissement sera donné dans un premier temps puis des procès-verbaux seront dressés par la gendarmerie.

## O.N.F.

## RÉVISION AMÉNAGEMENT FORÊT COMMUNALE

Les travaux réalisés ces dernières an-

nées sur la forêt communale d'Armoy, ont consisté essentiellement en travaux d'entretien du parcellaire et de délimitation. Aucune récolte n'est envisageable à priori au cours des 15 ans à venir. Le montant des travaux nécessaires ou souhaitables à engager pendant la durée d'application de l'aménagement est estimé à 1100 €/an : entretien des limites, réfection de sentiers, entretien des pistes et chemins existants.

## LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, de plus en plus souvent, les locataires de la salle polyvalente souhaitent disposer également de la salle de réunions pour entreposer des affaires, coucher les enfants...

Le Conseil Municipal, considérant que les deux salles ne sont jamais louées simultanément, décide à l'unanimité de créer un tarif supplémentaire : location de la salle de réunions en complément de la salle polyvalente au prix de 50 €.

## PROJET IMMOBILIER COMMUNAL

### LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal décide d'acheter l'immeuble cadastré AD 93, sis "chef-lieu", appartenant aux Consorts Lucien SANSONNET. Le projet de réhabilitation, établi par Act'Habitat, prévoit la création de deux logements locatifs sociaux :

- 1 appartement de type T1 de 41 m<sup>2</sup> avec une annexe de 8,90 m<sup>2</sup>.

Montant du loyer estimé : 223,61 €

- 1 appartement de type T3 de 62 m<sup>2</sup> avec une annexe de 17,34 m<sup>2</sup>.

Montant du loyer estimé : 347,70 €.

## ADHÉSION AU SYNDICAT DES EAUX DES MOISES

Rappel des grandes lignes de la démarche d'adhésion de la commune d'Armoy au SIEM. Le projet des nouveaux statuts a été validé par le syndicat, il sera donc soumis pour approbation à toutes les communes adhérentes ; toutes les délibérations devraient être

transmises pour le mois de septembre 2004. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la compétence eau sera transférée définitivement au syndicat, ce qui implique :

- transfert de l'actif communal - l'ensemble des captages et du réseau communal deviendra la propriété du SIEM. Ce dernier effectuera tous les travaux nécessaires pour protéger les ressources en eau actuelles et améliorer le réseau existant. Il n'y aura pas de modification pour l'utilisateur ;
- transfert du passif - le SIEM reprend tous les emprunts en cours ;
- gestion du service des eaux - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le SIEM sera seul compétent pour gérer tous les problèmes liés à ce service : fuites, qualité de l'eau, déplacement de compteurs, alimentation perturbée, nouveaux branchements... Les usagers devront donc s'adresser directement au syndicat ;
- les factures d'eau seront établies par le syndicat et recouvrées par la Trésorerie Principale de Thonon.

Le syndicat s'engage à :

- procéder à un diagnostic complet de toutes les ressources en eau de la commune afin de décider celles qui seront conservées et celles qui seront abandonnées. L'objectif dans un premier temps est de maintenir le maximum de capacité de production à Armoy ;
- mettre en place les périmètres de protection réglementaires des ressources qui seront conservées pour l'alimentation publique ;
- remettre en service le bassin du chef-lieu avec un limiteur de débit à 1,5 l/mn, ce qui représente un petit filet suffisant pour assurer le renouvellement de l'eau et pour permettre aux passants de boire ;
- suivre les travaux de la traverse du village même si le marché sera passé par la commune ;
- assurer un service d'urgence avec prise en charge de toutes les interventions sur le réseau d'eau potable de la commune. En cas de problème, les usagers devront appeler directement le syndicat ;
- reprendre tous les emprunts en cours, y compris celui relatif à la traverse du village et procéder au transfert de tous les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service (ressources, réservoirs, terrains, canalisations...)

## PROJET IMMOBILIER "GRANGE GROBEL"

Le Conseil Municipal, après avis des Services des Domaines, décide d'exercer son droit de préemption urbain à l'égard de l'immeuble cadastré AD 124-126-127-128, sis chef-lieu, appartenant aux conjoints GROBEL et mis en vente au prix de 76 000 euros. Il motive sa décision de la façon suivante :

• Cette bâtisse, du fait de sa situation géographique, est une opportunité pour la commune. Sa démolition to-

talé dégagera une place qui permettra l'intégration d'un projet de mise en valeur du chef-lieu et d'amélioration de la sécurité du quartier.

• L'opération projetée s'intégrera complètement dans la politique départementale qui encourage le développement de la construction sociale et donc de l'économie et de l'emploi. En effet, la municipalité envisage de créer des logements sociaux et de répondre ainsi à une demande croissante d'une population à revenus modérés ou sans fortune personnelle.

• Cet aménagement permettra de prolonger le chemin communal sur les parcelles cadastrées AD 119-125, en vue de relier la zone UA "Chef-lieu" à la zone NA "Les Deudes", conformément à l'emplacement réservé n° 3 inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

**Rappel :** le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le *Dauphiné Libéré* et le *Messager* après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

## TRAVAUX DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

Les travaux commenceront fin octobre pour une durée de 8 mois maximum.

Une fermeture totale de la traverse du village est prévue de fin octobre à mi-décembre. Entre le 15 décembre 2004 et le 3 janvier 2005 ouverture complète.

Du 3 janvier 2005 au 4 février 2005, ouverture le week-end du vendredi

soir au lundi matin.

Du 5 février 2005 au 6 mars 2005 ouverture complète.

Du 7 mars 2005 à début juin ouverture le week-end du vendredi soir au lundi matin.

Pendant les périodes d'ouverture, la mise en place d'une circulation alter-

née sera peut-être possible.

L'avancement des travaux se fera en fonction des conditions climatiques et des problèmes techniques rencontrés au cours des travaux.

Toutefois tous les commerces resteront ouverts durant toute cette période.



## INAUGURATION DE LA CROIX DE LA VIGNETTE

Le vendredi 17 septembre, M. le Curé LACROIX et M. le Maire Daniel CHAUSSÉE ont invité les Armoisiens pour la réhabilitation de la Croix au lieu dit "La Vignette", à 200 mètres de l'Église sur le chemin qui conduit à l'ancienne plâtrerie.

Cette croix en bois de châtaignier pèse environ 400 kg et s'élève à 3 mètres de hauteur sur son socle ; elle a été réalisée et érigée par une équipe de bénévoles que M. le Maire a chaleureusement remerciée avant de passer la parole à M. le Curé. Celui-ci a expliqué que la Croix a pour mission de rassembler les populations pour un instant de convivialité.

Après la bénédiction et la prière du "Notre Père", tous les participants furent invités au pot de l'amitié offert par la municipalité.

### Pourquoi le Crêt de La Vignette ?

Autrefois on descendait par le chemin du Crêt de la Vignette pour rejoindre Féternes par le plan Fayet. Jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle étaient plantées des vignes sur ce plan Fayet, ce qui laisse supposer que sur le versant opposé, donc le versant d'Armoiy, il pouvait y avoir également des plantations de vignes au temps passé.

En 1867, à la suite d'une mission à Armoiy, il fut décidé de planter 4 croix en bois de châtaignier sur la commune.

- la première au cimetière,
- la deuxième au lieu dit de Vignette,
- la troisième aux Passieux,
- la quatrième sur Lonnaz.

Au printemps lors de la célébration des royotins, le chemin de la Procession passait devant chacune de ces croix.



# Madame Benetaud : doyenne du village

Madame Benetaud, doyenne du village, est née à Aubervilliers le 12 septembre 1906.

De parents bretons, elle vit en région parisienne, entourée de ses frères, Francis et Jean. Très tôt, dès l'âge de 11 ans, elle commence à travailler dans un atelier de couture : "Mais moi je voulais jouer, des fois je pleurais..." Elle aime bien son métier, jusqu'à emmener des ouvrages lorsqu'elle va au cinéma. En place dans une mercerie, c'est là qu'elle rencontre son mari ! "Un bel homme, et moi j'étais pas trop moche et courageuse..." Ils ont une fille Odette.

Plus tard, elle travaille pour les laboratoires Delalande et est même déléguée syndicale. "... C'est pas que j'étais instruite, mais je causais pas mal..."

En 1966, elle arrive à Armo y "... On m'avait dit : il faut aller voir les montagnes. Mon mari, il disait : les montagnes c'est dangereux, on peut tomber". Les premières années, elle est seule, son mari n'étant pas encore à la retraite. Elle garde ses 3 petits-enfants. Aujourd'hui elle est arrière grand-mère de 5 arrière petits-enfants. Elle attend la visite quotidienne de ses infirmières Marie-Pierre et Michèle qui sont "tellement gentilles". Elle garde un petit travail régulier : elle lave ses mouchoirs qu'elle fait tremper dans une bassine et qu'elle remue avec un bâton nuit et jour. "... J'aime barboter, ma mère

était laveuse. C'est ça mon travail, il faut que je bouge si je veux continuer".

Et lorsqu'on lui demande ce qu'elle aimerait, elle répond : "J'ai tout ce qu'il me faut, j'ai eu une vie bonne, je ne regrette rien, j'aime ma maison, je ne demande rien d'autre, je ne veux pas aller en maison de retraite..." Et tout cela est possible grâce au dévouement de sa fille...



## Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a renoué avec la tradition le dimanche 27 juin, pour la fête au village : repas à midi et stands l'après-midi, animés par J.-P. Audio-Animation (dont les bénéfices sont reversés pour des associations d'aide aux handicapés).

Pour le défilé du 14 juillet, la fanfare des "Flots Bleus" d'Anthy a enfin pu jouer sans pluie, entraînant les enfants et leurs flambeaux.

Un grand feu d'artifice derrière la mairie et un bal (animé par le même animateur) nous ont ensuite emmenés jusqu'au milieu de la nuit !

## ACTIVITÉS DU FOYER DU 3<sup>e</sup> ÂGE

Dans le cadre du Pays de la Côte, beaucoup de membres du club du 3<sup>e</sup> âge d'Armo y ont participé à un pique-nique très sympathique au château de Blonay. Réussite d'une très belle journée, à laquelle se sont joints les résidents de la maison de retraite de Cervens !

Vote Vote



Vote Vote

## RAPPEL ÉLECTIONS !

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE pour toutes les personnes remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française ;
- avoir 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être domicilié dans la circonscription du bureau de vote ;
- ou résider dans la circonscription du bureau de vote ;
- ou avoir la qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote.

Si vous n'êtes pas encore venus vous inscrire en Mairie, vous avez jusqu'au 31 décembre 2004, délai de rigueur, pour régulariser votre situation. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

# FÊTE DU FROMAGE



Ce fut avec toujours autant de succès que s'est déroulée la Fête du Fromage au Lyaud le 22 août dernier.

Organisée par la Communauté de Communes des Collines du Léman. Elle regroupait de nombreux artisans et paysans qui faisaient déguster les produits de notre terroir, en expliquant leur fabrication. Une foule nombreuse a participé aux repas "Tartiflette", "Diots" et "Berthoud" qui ont été fort appréciés.



## UNE ASSOCIATION AU SERVICE DE LA POPULATION : L'A.D.M.R. "LES MOULINS"

Depuis sa création en 1991, l'Association a beaucoup développé son service aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Dorénavant l'A.D.M.R. étend son service aux familles et à toute personne nécessitant une aide ponctuelle ou durable quel que soit son âge ou sa condition.

L'association d'aide à domicile en milieu rural a pour objectif de "permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins".

Quatorze professionnelles (aides à domicile ou auxiliaires de vie) sont actuellement au service de l'A.D.M.R. et assurent des missions diversifiées :

- Tâches ménagères courantes.
- Entretien du linge, courses.
- Aide à la préparation et/ou prise des repas.
- Aide à la personne (lever, coucher, toilette hors prescription médicale).
- Habillage.
- Garde à domicile.
- Aide aux démarches administratives.

Toute demande peut faire l'objet d'une prise en charge suivant la situation de chacun. (A titre indicatif, le prix horaire d'une heure d'intervention sans prise en charge est de 17 euros.)

ADMR Les Moulins

Le Petit Lieu

74550 PERRIGNIER

Tél. 04 50 72 04 93 - Fax 04 50 72 01 03

Permanences du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30

et les après-midi sur rendez-vous.



## RAPPEL DES HORAIRES D'HIVER

••••• DÉCHETS •••••



### POUR LES DÉCHETS VERTS

Du 1<sup>er</sup> novembre 2004 au 31 mars 2005 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

### POUR LA DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 mars 2005 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Les conditions d'accès à la déchetterie d'Allinges :

Il suffit de vous rendre à la mairie de votre commune avec votre carte grise et un justificatif de domicile, afin de retirer votre vignette d'accès.

Pour les artisans commerçants, en plus de la vignette d'accès, il vous faut des bons de mise en déchetterie :

**1 bon = 1 m<sup>3</sup> de déchets = 15 € HT**

Les bons sont disponibles à la Communauté de Communes des Collines du Léman.

# LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EN NETTE ÉVOLUTION SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2004 : POURQUOI ?



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurant sur la taxe foncière des habitants de la Communauté de Communes des Collines du Léman s'élève cette année à 8,5 %, marquant pour certains une importante évolution - à la baisse ou à la hausse - par rapport à 2003.

C'est la première année que le taux de cette taxe est identique pour les propriétaires fonciers des communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la

compétence "collecte et traitement des ordures ménagères" de ces communes est en effet gérée directement par la Communauté de Communes des Collines du Léman.

En-dehors de cette considération, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est en hausse, pour plusieurs raisons :

- les frais de fonctionnement de la déchetterie, dorénavant accessible à l'ensemble des habitants de la communauté de commune, sont plus élevés ;
- le tonnage des ordures ménagères collectés sur l'ensemble des communes est en augmentation constante ;
- les frais de transport des déchets sont plus importants. Ceux-ci sont

en effet dirigés sur trois sites d'incinération différents : celui de Thonon n'étant pas en mesure de traiter l'intégralité des déchets de la communauté de communes, une partie est orientée sur Marignier et Passy ;

- les coûts de collecte et de traitement sont eux aussi en légère hausse.

Dans ce contexte, 2004 constitue une année de transition : une réflexion est en cours pour rationaliser la gestion des déchets sur l'ensemble de la communauté de communes. Par ailleurs, le lancement de la collecte sélective sur son territoire, prévu en novembre 2004, a entre autres pour objectif de limiter à terme la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en réduisant les frais d'incinération des déchets.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- LE TEXIER Thaïs  
né le 26 mai 2004 à Thonon
- MULEMBA Lucie  
née le 7 juin 2004 à Thonon
- LIZZI Jonathan  
né le 6 juillet 2004 à Thonon
- VULLIEZ Nathan  
né le 5 septembre 2004 à Thonon
- CHEVALLIER Victoria  
née le 5 septembre 2004 à Thonon
- FAVRE Esteban, Hugo  
né le 17 septembre 2004 à Thonon

### Mariages

- VUARAND Stéphanie  
et COLOT Alexandre, le 3 juillet 2004
- CHATELAIN Valérie  
et BIDAŁ Eric, le 24 juillet 2004
- CRETIN Elise  
REYBAUD Michel, le 4 septembre 2004

### Décès

- RHABI Jean  
décédé le 15 juillet 2004 à Thonon
- FRANIER Albert  
décédé le 30 juillet 2004 à Thonon

## L'ouverture du Cabinet Infirmier "Les Trolles"

situé sur la Place des Commerces a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2004. Les soins sont assurés 7 jours/7 par Mesdames Marie-Pierre BAUD et Michelle VALSÉSIA.

Permanence du lundi au samedi inclus de 17 h 45 à 18 h 15.

Vous pouvez les joindre aussi au : 04 50 71 77 59, l'accueil est assuré.

## NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

13 novembre	10 <sup>e</sup> exposition artisanale	Salle des Fêtes d'Armoy
14 novembre		
20 novembre	Loto de l'APE	Salle des Fêtes d'Armoy
31 décembre	Soirée Saint-Sylvestre	Entente Armoy/Le Lyaud Orcier Football Salle des Fêtes d'Armoy

## BON ANNIVERSAIRE A NOS AÎNÉS !

JULLIARD Joséphine, née le 15/07/1923  
 COUTURIER Angèle, née le 20/07/1924  
 FOSSIEZ Jean, né le 27/07/1923  
 ALBERT Joséphine, née le 20/08/1910  
 COULET Francis, né le 27/08/1924  
 BENETAUD Yvonne, née le 12/09/1906

